

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Table des matières

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ	5
2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTAL À APPROVISIONNER.....	5
3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX	6
3.1. AJUSTEMENT POUR CONTRATS SPÉCIAUX	8
3.2. AJUSTEMENT DU COÛT DE L'ENTENTE CADRE	9
ANNEXES	11

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Le présent document regroupe et synthétise les données sur les achats d'électricité pour
 2 les années 2009, 2010 et 2011. Il fait une conciliation entre la pièce sur les
 3 approvisionnements (HQD-5, document 1) et la pièce sur les revenus requis (HQD-4,
 4 document 1). Le tableau 1 présente un sommaire des coûts pour ces trois années.

5 **TABLEAU 1 : ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**
 6 **(EN MILLIONS DE DOLLARS)⁽¹⁾**

	Année historique	Année de base	Année témoin
	2009	2010	2011
Achats d'électricité	4 616,0	4 751,5	4 981,5
Électricité patrimoniale	4 536,5	4 548,3	4 597,8
Électricité postpatrimoniale	380,1	368,0	576,4
Tarifs de gestion et énergie de secours	11,8	5,8	-
Ajustement des contrats spéciaux	(253,6)	(154,4)	(218,5)
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2006	(6,3)	-	-
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2007	12,0	-	-
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2008	(95,3)	38,2	2,7
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2009	30,8	(23,7)	(7,6)
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2010	-	(30,7)	30,7
Compte de frais reportés pour option d'électricité interruptible	-	-	-

7
 8 (1) Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies.

2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTAL À APPROVISIONNER

9 Afin de déterminer les volumes de consommation patrimoniaux et postpatrimoniaux à
 10 approvisionner, certains ajustements doivent être apportés sur les ventes publiées telles
 11 que déposées au rapport annuel (pour une année historique) et aux ventes prévues
 12 (telles que présentées à la pièce HQD-2, document 2) pour les années de base et
 13 témoin projetée. Le tableau 2 présente ces différents ajustements.

1
2

**TABLEAU 2 : VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER
(EN GWh)**

	Année historique	Année de base	Année témoin
	2009	2010	2011
Ventes selon le Rapport annuel 2009 et HQD-2, Document 2	165 124	167 568	171 653
Ajustement du facturé/livré	(34)	-	-
Ventes d'électricité (en GWh)	165 089	167 568	171 653
Moins			
Réseaux autonomes	(356)	(367)	(371)
Rapide des Joachims	(4)	(4)	(4)
Groupe électrogènes de secours	(6)	(10)	(10)
Plus			
Usage interne et consommation des chantiers	678	628	651
Interruptions	95	44	-
Volume de consommation à approvisionner	165 496	167 859	171 919
Conciliation avec HQD-5, Document 1⁽¹⁾			
Taux de pertes (%) ⁽²⁾	7,42%	7,04%	7,5%
Pertes (GWh)	12 288	11 822	12 894
Besoins visés	177 784	179 681	184 813

3

4
5
6
7
8

- (1) Les données présentées dans ce document en termes de coûts unitaires et de volumes (en ¢/kWh et en GWh) se situent au niveau de la consommation alors que la pièce sur les approvisionnements (HQD 5, document 1) présente des données au niveau des besoins. Les taux de pertes expliquent ainsi les différences.
- (2) Le détail du calcul du taux de pertes prévisionnel pour l'année témoin projetée 2011 est présenté au tableau A1 en annexe.

3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX

9
10

Les coûts et les volumes des approvisionnements en électricité pour l'année historique 2009, de base 2010 et témoin projetée 2011 sont détaillés dans le tableau 3.

1

TABLEAU 3 : DÉTAIL DES VOLUMES ET DES COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

	Année historique 2009			Année de base 2010			Année témoin projetée 2011		
	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$
Électricité patrimoniale	162 789	2,79	4 536,5	164 959	2,76	4 548,3	166 174	2,77	4 597,8
Dont : Ajustement pour entente cadre 2008	-	-	3,5	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2009 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(1,9)	-	-	-
Dont : Ajustement pour taux de pertes	(55)	-	(1,5)	(704)	-	(19,4)	-	-	-
Électricité postpatrimoniale	2 424	15,68	380,1	2 076	17,72	368,0	5 741	10,04	576,4
Dont : Ajustement pour entente cadre 2008	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2009 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	0,8	-	-	-
Dont : Option d'électricité interruptible	-	-	7,8	-	-	-	-	-	-
Tarifs de gestion de la consommation et d'énergie de secours	229	5,14	11,8	120	4,89	5,8	-	-	-
Tarif LD	14	11,00	1,5	-	-	-	-	-	-
Tarif LP	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tarif LA	215	4,77	10,3	120	4,89	5,8	-	-	-
Compte de pass-on 2010⁽²⁾	-	-	-	-	-	(30,7)	-	-	30,7
Compte de pass-on 2009⁽²⁾	-	-	30,8	-	-	(23,7)	-	-	(7,6)
Compte de pass-on 2008⁽²⁾	-	-	(95,3)	-	-	38,2	-	-	2,7
Compte de pass-on 2007⁽²⁾	-	-	12,0	-	-	-	-	-	-
Compte de pass-on 2006⁽²⁾	-	-	(6,3)	-	-	-	-	-	-
Achats d'électricité									
Coût de la fourniture sans ajustement pour contrats spéciaux	165 442	2,94	4 869,5	167 155	2,93	4 905,9	171 916	3,02	5 200,0
Ajustement des contrats spéciaux ⁽³⁾	-	-	(253,6)	-	-	(154,4)	-	-	(218,5)
Dont : Ajustement pour entente cadre 2008	-	-	0,8	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2009 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	0,1	-	-	-
Coût de la fourniture avec ajustement pour contrats spéciaux (HQD-4, Document 1)	165 442	2,79	4 616,0	167 155	2,84	4 751,5	171 916	2,90	4 981,5
Conciliation avec HQD-5, Document 1^{(4),(5)}									
Électricité postpatrimoniale	2 424	15,68	380,1	2 076	17,73	368,0	5 741	10,04	576,4
Tarifs de gestion	229	5,14	11,8	120	-	5,8	-	-	-
Ajustement pour entente-cadre 2008	-	-	(2,8)	-	-	-	-	-	-
Ajustement pour entente-cadre 2009 ⁽¹⁾	9	-	0,8	-	-	(0,8)	-	-	-
Taux de pertes (%) ⁽⁶⁾	7,42%	-	-	7,04%	-	-	7,50%	-	-
Électricité postpatrimoniale	2 860	13,6	389,9	2 350	15,9	373,0	6 172	9,3	576,4

2

3

(1) Le détail de l'ajustement de l'entente-cadre de l'année 2009 fait l'objet de la section 3.2.

4

(2) Les ajustements pour le compte de frais reportés sur les coûts d'approvisionnements postpatrimoniaux (*pass-on*) sont explicités à la pièce HQD-8, document 7.

5

(3) Le détail de l'ajustement des contrats spéciaux est présenté au tableau 4.

6

(4) Les données présentées dans ce document en termes de coûts unitaires et de volumes (en ¢/kWh et en GWh) se situent au niveau de la consommation alors que la pièce sur les approvisionnements (HQD-5, document 1) présente des données au niveau des besoins. Les taux de pertes expliquent ainsi les différences.

7

(5) Les ajustements relatifs à l'entente-cadre des années 2008 et 2009 sont présentés afin de concilier les achats d'électricité du présent dossier et les données présentées aux rapports annuels du Distributeur à la Régie.

8

(6) Le détail du calcul du taux de pertes prévisionnel pour l'année témoin projetée 2011 est présenté au tableau A1 en annexe.

9

10

11

12

13

3.1. Ajustement pour contrats spéciaux

1 Conformément à la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture des contrats
 2 spéciaux correspond au revenu prévu au contrat, déduction faite des coûts de transport
 3 et de distribution applicables selon la méthode de répartition des coûts de service du
 4 Distributeur reconnue par la Régie (voir HQD-10, document 1). Un ajustement sur le
 5 coût de fourniture réparti aux contrats spéciaux est ainsi effectué puisque le manque à
 6 gagner ou le surplus, entre le revenu requis des contrats spéciaux et les revenus qu'ils
 7 génèrent, est transféré à l'actionnaire. Le tableau 4 présente le détail du calcul de
 8 l'ajustement pour les contrats spéciaux pour les trois années. Pour l'année témoin
 9 projetée 2011, cet ajustement est de 218,5 M\$, réduisant d'autant les coûts relatifs aux
 10 achats d'électricité.

11 **TABLEAU 4 : AJUSTEMENTS DES CONTRATS SPÉCIAUX ⁽¹⁾**
 12 **(EN M\$)**

Composantes	Année historique 2009	Année de base 2010	Année témoin projetée 2011
Revenus prévus	742,9	855,5	845,7
<i>(Ventes en GWh)</i>	26 137	27 958	28 329
Coût de transport	295,7	266,4	285,6
Coût de DSALC	8,1	6,9	5,2
Coût du capital	4,2	2,8	2,8
Ajustement entente-cadre	0,8	0,1	-
Coût de fourniture applicable	434,1	579,1	552,1
Coût de fourniture selon méthode de répartition	687,6	733,6	770,7
Ajustement des contrats spéciaux	(253,6)	(154,4)	(218,5)

13

14 (1) La variation de l'ajustement est présentée au tableau A2 de l'annexe.

3.2. Ajustement du coût de l'entente cadre

1 Dans sa décision D-2009-107 du dossier R-3689-2009 concernant la demande
2 d'approbation d'une entente globale cadre pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31
3 décembre 2013, la Régie demandait au Distributeur :

4 «(...) de fournir, dans le cadre des dossiers tarifaires, le détail de l'ajustement
5 du coût de l'entente cadre, en précisant la prévision du coût total (4 mois réels
6 / 8 mois budgétés) et le coût total réel, et de faire le lien avec les comptes de
7 *pass-on*. La Régie considère qu'un tel examen a lieu dans le cadre des
8 dossiers tarifaires du Distributeur, où les éléments composant ce compte ainsi
9 que ses modalités de transfert peuvent être examinés.»

10 Le Distributeur tient à rappeler qu'il ne fait aucune projection de l'utilisation de l'entente
11 cadre pour le calcul de sa prévision du *pass-on* sur une base 4 mois réels, 8 mois
12 projetés. Ainsi, dans le cadre du précédent dossier tarifaire R-3708-2009, le compte de
13 *pass-on* de l'année de base 2009 n'incluait pas de prévision de coût relatif à l'entente
14 cadre.

15 De façon générale, le *pass-on* réel au 31 décembre de chaque année est calculé avant
16 de connaître les données finales de l'entente cadre. Ces dernières ne sont seulement
17 connues qu'après la fin de l'année réelle puisqu'elles résultent de l'allocation finale des
18 bâtonnets patrimoniaux. Par conséquent, des ajustements sont requis dans l'année
19 subséquente.

20 Au 31 décembre 2009, le Distributeur a comptabilisé dans ses résultats de l'année 2009
21 réelle un montant estimé de dépassements de l'électricité patrimoniale de 4,8 M\$. Cette
22 estimation a été intégrée au calcul du compte de *pass-on* de l'année 2009, tel que
23 déposé à la Régie dans le cadre du rapport annuel du Distributeur¹.

24 Dans le cadre du présent dossier tarifaire, le Distributeur intègre les données finales de
25 l'énergie patrimoniale utilisée et de l'énergie approvisionnée en vertu de l'entente cadre.
26 Le compte de *pass-on* de l'année 2010 intègre donc un ajustement, de -1,0 M\$ relatif à
27 la mise à jour du *pass-on* 2009 recalculé en fonction des données finales d'énergie.

¹ Rapport annuel 2009 du Distributeur, HQD-4, document 3 page 7.

1 Ainsi, le détail de l'impact total de -1,0 M\$ sur le compte de pass-on 2010, soit 0,8 M\$
2 d'électricité postpatrimoniale, -1,9 M\$ d'électricité patrimoniale, et 0,1 M\$ d'ajustement
3 des contrats spéciaux, est présenté dans le tableau 3 du présent document, et
4 s'explique comme suit :

- 5 • Premièrement, tel que mentionné à la pièce HQD-5, document 1 (tableau 7), le
6 coût final de l'utilisation de l'entente cadre se chiffre à 5,6 M\$ de dépassement.
7 Par conséquent, un ajustement résiduel de 0,8 M\$ (par rapport au 4,8 M\$ qui
8 avait été estimé au 31 décembre) a été reporté en 2010 et est intégré au compte
9 de *pass-on* 2010 ;
- 10 • De plus, les données finales de l'énergie patrimoniale utilisée génèrent un
11 impact de -1,9 M\$ relatif aux achats patrimoniaux. Ce montant est également
12 intégré au compte de *pass-on* 2010 ;
- 13 • Finalement, le compte de pass-on étant établi par catégories de
14 consommateurs², la part de 0,1 M\$ qui concerne les contrats spéciaux est
15 exclue et est considérée dans l'ajustement des contrats spéciaux de l'année de
16 base 2010 (voir tableau 4 du présent document), conformément aux modalités
17 de transfert du compte de *pass-on*.

² La répartition du montant relatif à l'entente-cadre 2009 est déterminée par le différentiel entre le compte de *pass-on* réel 2009 (tel que déposé dans le rapport annuel à la Régie) et le compte de *pass-on* réel 2009 recalculé pour intégrer les données finales de l'entente cadre et des besoins d'approvisionnements.

ANNEXE

**TAUX DE PERTES PRÉVISIONNEL
VARIATION DE L'AJUSTEMENT
DES CONTRATS SPÉCIAUX**

1
2
3

**TABLEAU A1 : TAUX DE PERTES PRÉVISIONNEL DU RÉSEAU INTÉGRÉ
ANNÉE TÉMOIN PROJÉTÉE 2011**

Calculs	Composantes des besoins en énergie (en GWh)	Réel 2007 normalisé	Réel 2008 normalisé	Réel 2009 normalisé
1	Besoins	185 268	183 843	178 322
2	Ventes	172 120	170 610	165 619
3	Ajustement FL	23	(135)	(34)
4 = 2+3	Sous-total	172 142	170 475	165 584
	Moins			
5	Réseaux autonomes	(326)	(345)	(353)
6	Rapides-des-Joachims	(6)	(5)	(4)
7	Groupes électrogènes mobiles	(11)	(10)	(6)
	Plus			
8	Usage interne et consommation des chantiers	503	494	620
9	Interruptions	137	77	95
10 = somme (4 à 9)	Consommation	172 439	170 687	165 936
11 = 1 - 10	Pertes	12 828	13 156	12 386
12 = 11/10	Taux de pertes du réseau intégré (%)	7,44%	7,71%	7,46%
13	Estimation de l'usage interne incluse dans les pertes ⁽¹⁾	140	140	-
14 = 10 + 13	Consommation ajustée	172 579	170 827	165 936
15 = 11 - 13	Pertes ajustées	12 688	13 016	12 386
16 = 15/14	Taux de pertes ajusté (%)	7,35%	7,62%	7,46%
	Taux de pertes de transport observés	5,30%	5,39%	5,40%
	Prévisionnel 2011			
	Moyenne des 3 années (taux de pertes ajusté)		7,48%	
	Plus : Ajustement pour taux de TransÉnergie (5,4% - moyenne des taux observés)		0,04%	
	Taux de pertes prévisionnel (ajusté et arrondi)		7,5%	

4

5
6

(1) Ajustement pour l'usage interne inclus dans les pertes mais comptabilisé dans la consommation à partir du 1^{er} janvier 2009 (estimation annuelle de 140 GWh au tarif T-3)

1
2

**TABLEAU A2 : VARIATION DE L'AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX
(EN M\$)**

Composantes (en M\$)	Variation	
	2010-2009	2011-2010
Revenus prévus	112,5 M\$	(9,7)M\$
Effet volume	69,1 M\$	15,3 M\$
Prix aluminium	114,7 M\$	(13,2)M\$
Taux de change	(64,4)M\$	(12,5)M\$
Autres effets prix	(6,9)M\$	0,7 M\$
Coût de transport	(29,3)M\$	19,2 M\$
Coût de DSALC	(1,2)M\$	(1,7)M\$
Coût du capital	(1,4)M\$	(0,1)M\$
Ajustement entente-cadre	(0,7)M\$	(0,1)M\$
Coût de fourniture applicable	145,1 M\$	(27,0)M\$
Coût de fourniture selon méthode de répartition	46,0 M\$	37,1 M\$
Effet volume	35,9 M\$	115,8 M\$
Effet coût unitaire	9,5 M\$	(78,6)M\$
Ajustement des contrats spéciaux	99,1 M\$	(64,1)M\$

3